chapitre

1

Methode

1.1

Démarche générale

Ce document a été rédigé sur commande de la DIREN Bretagne par le bureau d'études Biotope. A la suite des remarques du comité technique et du comité de pilotage la DIREN a modifié et complété quelques parties.

L'état des lieux pour les ORGFH a été réalisé selon une démarche en quatre principales étapes :

- une série de consultations,
- la synthèse des données collectées,
- l'analyse des données synthétisées,
- la détermination des enjeux.

La méthode propre à chaque étape est présentée ci-après.

1.2

Equipe de travail

L'équipe ayant travaillé à la réalisation de cette étude se compose de la façon suivante :

- Stéphane Chemin pour la cartographie,
- Julien Cordier pour les consultations, le recueil des données, leur analyse, la rédaction et la direction de l'étude,
- Jean-Yves Kernel pour la relecture qualité.

1.3

Composition du comite technique

C'est un groupe restreint chargé de suivre les différentes étapes de l'état des lieux. Il est composé de structures présentes au comité de pilotage des ORGFH :

la Préfecture de région, la DIREN, la DRAF, deux DDAF, l'ONCFS, le Conseil régional, le CSRPN, le CREN, la CRAB, la FRC, le CRPF.

1.4

Consultations

Plus d'une vingtaine d'organismes ressources ont été rencontrés afin, d'une part, de les informer sur les ORGFH, et d'autre part, de prendre connaissance des données disponibles dans leurs services. La liste des personnes auditées est donnée en fin de document (Cf. Remerciements). Afin de permettre à chacun de compléter les éléments fournis dans cet état des lieux, les références de nos sources sont systématiquement rappelées.

SYNTHESE DES DONNEES COLLECTEES

1.5.1 DE LA NATURE DES DONNEES

Certaines données sont très précises, d'autres n'existent pas ou sont très difficiles à exploiter. D'autres enfin sont en cours de collecte ou de mise en forme et donc difficilement accessibles.

La synthèse finale des données exploitables est donc faite avec prudence sachant :

- la diversité des protocoles de collecte,
- l'ancienneté variable des données comparées,
- etc.

L'ensemble des sources bibliographiques consultées afin de réunir les données de base à cet état des lieux est présenté en fin de rapport (Cf. Sources bibliographiques).

1.5.2 TRAVAIL DE SYNTHESE

Un consensus s'est dégagé lors d'une réunion préparatoire en DIREN (le 05/06/03) pour considérer qu'à partir de la liste la plus exhaustive possible, un travail de tri était à réaliser.

Celui-ci s'est effectué selon les principes suivants :

- maintien des espèces chassables ou régulables (critère d'éligibilité n°1),
- maintien des espèces rares ou menacées (critère d'éligibilité n°2),
- ajout des espèces pour lesquelles on manque de données (critère d'éligibilité n°3),
- ajout des espèces ayant disparu (à rechercher) ou considérées comme telles (critère d'éligibilité n°4),
- ajout des espèces indicatrices de la qualité de certains milieux ou caractéristiques d'un milieu patrimonial (critère d'éligibilité n°5),
- ajout des espèces pour lesquelles la Bretagne possède une responsabilité particulière, c'est-à-dire les espèces endémiques, en limite d'aire de répartition, ou dont les effectifs (reproducteurs, hivernants ou migrateurs) confèrent à la région une importance pour la conservation de l'espèce en France ou en Europe (critère d'éligibilité n°6).

Ces principes ont abouti à une liste de 6 critères d'éligibilité qui nous a permis de sélectionner les espèces à enjeux pour la région. Ainsi, une liste d'espèces a été établie à partir des sources disponibles : différents arrêtés ministériels concernant la protection de la faune sauvage et bibliographie régionale sur la faune. Le tri des espèces s'est appuyé notamment sur les documents de travail des ZNIEFF de 2e génération (DIREN et CSRPN, 2003). La consultation de différents experts locaux a également été d'une aide précieuse pour établir cette liste.

L'outil « tableau croisé habitats/espèces »

Afin d'établir les listes des espèces d'intérêt régional, un tableau de synthèse a été établi en prenant en compte les connaissances sur la biologie de ces espèces et en codifiant leur relation avec les habitats. Il constitue un outil de travail (Cf annexes : Méthode d'élaboration du tableau croisé habitats/espèces et extrait de tableau).

1.6 Analyse des données synthétisées

La troisième étape consiste en une analyse par différents croisements de données synthétisées (Cf. 8.2. Croisements des données synthétisées) :

- croisement des données sur les habitats par rapport aux données d'observation des espèces,
- croisement des données sur les espèces par rapport à l'occupation du sol et son évolution,
- croisement des données sur les espèces par rapport aux pratiques de gestion (espèces chassables et régulables).

1.7 Definition des enjeux et des premieres pistes d'orientations

Des enjeux sont ensuite proposés à partir des résultats bruts des différents croisements de données synthétisées et à partir du bilan des données inexistantes ou inexploitées (Cf. 9. Enjeux et orientations : les premières pistes de réflexion).

Les enjeux permettent de mettre en relief ce qui, en Bretagne, ressort de l'analyse des données en termes de gestion des espèces et de leurs habitats. Les premières pistes d'orientations doivent être cohérentes avec les politiques de programmation régionale.

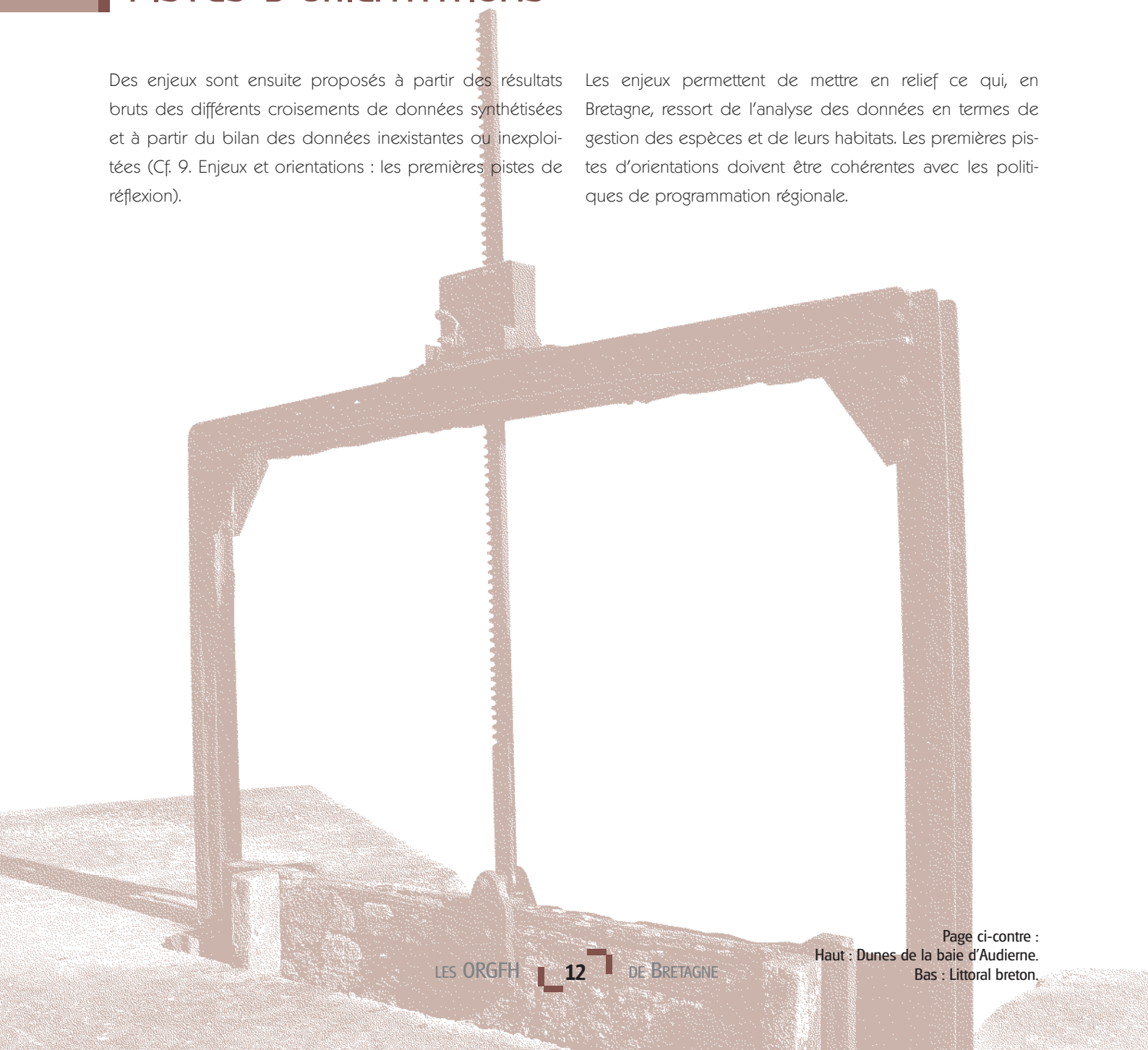

Page ci-contre :
Haut : Dunes de la baie d'Audierne.
Bas : Littoral breton.